

CHUZELLES



INFORMATIONS

N°5

- DECEMBRE 1979 -

CHUZELLES

INFORMATIONS

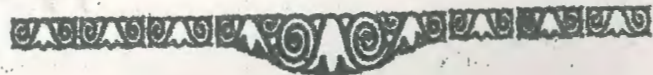
N° 5

DECEMBRE

1979

VOUS TROUVEREZ DANS CE BULLETIN

- Le mot du Maire
- Compte administratif 1978
- Budget supplémentaire 1979
- Maisons fleuries
- Vingt ans de Maire
- l'Ecole communale
- Cantine scolaire
- Dépenses 1978
- Cadastre
- Mille-Clubs
- La Rage
- Le Stade
- Urbanisation
- Renforcement du réseau électrique
- Voirie
- Divers
- Sécurité Sociale
- Repas du troisième âge
- Etat-Civil
- La Mairie à votre service



LE MOT DU MAIRE

Mesdames , Messieurs ,

J'ai le plaisir de vous présenter ce numéro 5 du BULLETIN MUNICIPAL dont le but est de vous tenir informés de nos réalisations en cours, de nos projets et aussi des difficultés que nous ne manquons pas de rencontrer , étant malheureusement une commune pauvre .

En effet, vous n'êtes pas sans ignorer les charges de plus en plus lourdes accablant les collectivités, tant communes que départements , et l'inégalité trop choquante entre les ressources des communes riches et des communes pauvres résultant uniquement du hasard heureux de l'implantation sur le territoire communal d'une industrie à forte patente.

Commune pauvre, nous sommes donc contraints de recourir à l'expédient de l'emprunt pour la réalisation de nos projets, emprunt qui ne peut être accordé par une caisse prêteuse que si le projet est inscrit à un programme subventionné par le département ou par l'état.

De là, bien des problèmes dont chacun doit être conscient. Aussi, grande a été ma surprise , d'apprendre , par une autorité supérieure, que certains per-

sonne de Chuzelles , ignorante ou oublieuse des difficultés évoquées , s'étonnait de la lenteur de la construction du Mille-Club.

La critique est aisée ,

Mais qui dit emprunt dit remboursement, et qui dit remboursement dit contribution ... du contribuable.

L'augmentation trop lourde des impôts n'est pas à envisager , d'autant que la situation de nos jeunes est quelque peu précaire, que l'aide accordée aux personnes âgées ne semble pas suivre l'augmentation du coût de la vie et que bien des budgets se ressentent des hausses journalièrement constatées.

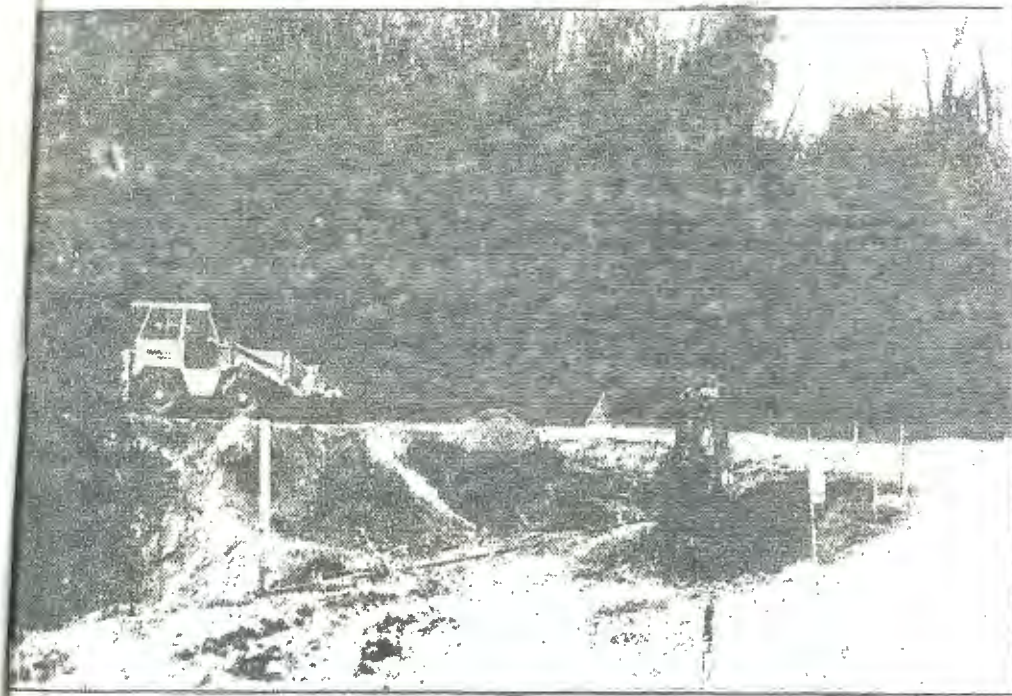
Alors, sagement, le Conseil municipal, à la recherche d'une meilleure solution repousse parfois certains projets qui, pourtant, lui tiennent à coeur.

Ainsi , alors que les problèmes relatifs au Mille-Club sont solutionnés et que commencent les travaux, nous aurions voulu parfaire notre stade en le dotant de vestiaires absolument indispensables pour le bon déroulement des matches de football. Le coût du projet étant trop élevé (500.000 Francs) , le Conseil municipal attend de nouvelles propositions qui feraient réaliser à la commune une économie appréciable.

Toujours dans le domaine des sports et des loisirs, je conviens qu'il reste beaucoup à faire, notamment pour nos jeunes kayakistes dont les difficultés furent exposées lors de la cérémonie de remise des médailles à leurs jeunes champions.

Quant au programme d'assainissement , il sera sans doute jumelé , pour le démarrage de sa première tranche de travaux, avec celui du renforcement de la canalisation de refoulement d'eau potable prévu par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne dans un souci d'économie et de synchronisation des terrassements. Les études dans ce sens sont déjà très avancées et encourageantes.

Mais laissant là soucis et problèmes , comme la fin de l'année est proche , je souhaite cordialement à vous tous , grands et petits, de joyeuses fêtes et une très bonne année 1980 .



COMPTE ADMINISTRATIF 1978

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et Fournitures		44 637,63
dont Combustibles	28 704,25	
Fournitures scolaires	8 670,22	
Fournitures de bureau	5 706,50	
Frais de personnel		186 264,31
dont Charges sociales	37 545,19	
Impôts et Taxes		799,00
Travaux et Services Extérieurs		117 619,48
dont Entretien des bâtiments	18 938,78	
Réfection de voirie	42 191,05	
Electricité, Eau, Gaz	50 054,01	
Subventions		5 221,81
Participations et Contingents		143 797,02
dont Aide Sociale	50 953,92	
Charges Intercommunales	82 466,44	
Frais de Gestion Générale		44 566,45
Frais Financiers (Intérêts d'emprunts)		65 513,61
Charges exceptionnelles		710,00
Prélèvement pour Dépenses d'Investissement		116 766,00
<u>Excédent de Fonctionnement</u>		<u>65 097,82</u>
TOTAL		790 993,13

RECETTES :

Produits de l'Exploitation	60 666,00
Produits Domaniaux	3 942,33
Produits Financiers	1 736,94
Recouvrements et Subventions	35 355,43
Part représentative d'anciens produits fiscaux	223 511,46
Impôts Indirects	36 555,08
Contributions Directes	362 130,00
Excédent antérieur reporté	<u>67 095,89</u>
TOTAL	790 993,13

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

Subventions	89 726,00
Excédent d'investissement reporté	105 249,78
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	116 766,00
Fond d'équipement des collectivités locales	11 129,00
Emprunts	345 000,00
Recouvrement des créances à long terme	<u>13 609,33</u>
TOTAL	681 480,11

BUDJET SUPPLEMENTAIRE 1979

DEPENSES :

Remboursement d'emprunts	78 380,98
Aménagement stade	21 682,73
Acquisition de terrain	7 792,89
Travaux Bâtiments	24 457,09
Travaux Voirie	122 171,97
Travaux Electrification	<u>123 581,23</u>
TOTAL	378 066,89
Excédent d'investissement de clôture	<u>303 413,22</u>
TOTAL	681 480,11
Excédent global de clôture	
Section d'investissement	303 413,22
Section de fonctionnement	<u>65 097,82</u>
TOTAL	368 511,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	3 000,00
Frais de personnel et charges fiscales	14 000,00
Travaux et services extérieurs	13 153,00
Participations et contingents	1 100,00
Frais de gestion générale	6 100,00
Prélèvement pour dépenses d'investissement	<u>50 000,00</u>
	87 353,00

RECETTES :

Produits de l'exploitation	680,30
Recouvrements et Subventions	204,88
Part représentative d'anciens produits fiscaux	38 324,00
Impôts indirects	8 046,00
Excédent de fonctionnement reporté	<u>65 097,82</u>
	112 353,00
Transfert Taxe Locale d'Equipement sur section d'investissement	- <u>25 000,00</u>
TOTAL	87 353,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Acquisition de matériel	7 925,00
Travaux bâtiments	6 320,00
Travaux Stade	214 892,61
Travaux Voirie	80 000,00
Travaux Electricité	<u>197 530,61</u>
	506 668,22

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	303 413,22
Subventions	70 000,00
Fond de compensation T. V. A.	6 925,00
Récupération T. V. A. sur électrification rurale	12 400,00
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	50 000,00
Taxe Locale d'Equipement	30 000,00
Aliénation de terrain	2 930,00
Aliénation de matériel	1 000,00
Emprunt Voirie	<u>30 000,00</u>
	506 668,22

MAISONS FLEURIES

Ces dernières années, nous avons constaté que beaucoup d'efforts étaient fait pour le fleurissement de la commune.

C'est la raison pour laquelle la commission de l'environnement a posé la candidature de la commune au concours des maisons fleuries.

Seuls 3 participants avaient été enregistrés à la suite de la demande d'inscription parue dans le quotidien vers la fin du mois de Mai.

La saison étant déjà bien avancée, il était un peu tard pour prétendre obtenir un prix au concours départemental, mais notre Jury communal ayant visité notre commune par deux fois, en juillet et en septembre, a eu l'heureuse surprise de voir que de nombreuses habitations avaient été fleuries, dans le seul but de n'apporter que plus d'attraits à la commune, si bien que 17 Maisons furent primées.

Ses prix offerts par Messieurs BOURGUIGNON Pépiniériste et ROYET Fleuriste, profitons en pour les remercier vivement.

Maisons primées :

Mme et Mr BONNET
BOUCHER
CHAINTREUIL
CHENAVIER
CLERC
LODIER
HYVERNAT
GONIN
MEUNIER
PALIN
PLANTIER Joseph
PLANTIER Roger
PORTALES
PRAS Marcel
ROYET Pierre
TALBOURDET
TAVERNIER

Nous espérons que le nombre de participants grandira avec les années qui viendront, et qu'un premier prix départemental reviendra à un Chusellois.

Pour 1980, dès le mois de janvier, les inscriptions seront enregistrées à la Mairie, les jours de permanence, à l'inscription chaque candidat recevra le règlement du concours. Monsieur PLANTIER, se chargera de répondre aux questions supplémentaires de chacun des participants.

Notons bien que pour participer au concours départemental, seuls les inscrits seront retenus.

Enfin, nous acceptons toute bonne volonté susceptible d'aider l'organisation du concours des villages fleuris qui s'enrichira au fil des années, avec notamment les conseils de notre Jury bien placé dans ce domaine.

Peuvent participer au concours des maisons fleuries :

- Maisons avec jardin très visible de la rue
- Décor floral installé en bordure de la voie publique
- Balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue
- Fenêtres ou murs.



VINGT ANS DE MAIRE

Le samedi 10 novembre , la Municipalité rendait hommage à son ancien maire M. Pierre GERY , au cours d'une cérémonie intime à laquelle avaient été conviés les enfants, petits enfants et arrière-petits enfants de M. et Mme GERY , Monsieur Domeyne , ancien conseiller général du Canton de Vienne , Monsieur Moussier, président de l'Association des Maires, Monsieur Claude Bourguignon , agent technique de l'Equipement , les Conseillers municipaux et leurs épouses.

Monsieur Chaintreuil , Maire de Chuzelles , ayant tout d'abord évoqué la vie communale de son prédécesseur entré au conseil municipal en 1947 et maire depuis 1959 , soulignait le dévouement avec lequel il s'était acquitté de ses tâches , l'estime qu'avaient pour lui les services départementaux et préfectoraux auprès desquels il trouvait conseils et appuis, et ... la compréhension dont avait dû faire preuve Mme GERY restée souvent seule dans leur demeure de la Combe bleue .

Puis il offrait à Mme et M. GERY un téléviseur et une azalée pour l'achat desquels chaque conseiller avait apporté sa contribution personnelle et leur souhaitait de passer , devant ce récepteur, d'agréables instants.

Messieurs Domeyne et Moussier , tour à tour , se plaisaient à rappeler le travail accompli par leur ami, son opiniâtreté , sa volonté d'aboutir tout en ménageant les deniers communaux , assurés qu'ils étaient de le voir toujours oeuvrer en tant que conseiller municipal, puisqu'il le demeurait.

Monsieur GERY commençait à remercier l'assistance tout entière , et puis , trop ému, s'arrêtait brusquement ... ne pouvant plus parler .

Alors, les verres se levèrent à la santé de Monsieur et Madame GERY , heureux , confus , touchés par tant de sympathie .



LETTRE de M. Pierre GERY, Maire honoraire,
à Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes et
Conseillers municipaux de Chuzelles .

Cette réunion du novembre passé, que vous
avez organisée à mon intention afin de me rendre
hommage pour les vingt années au cours desquelles
j'ai été maire de notre charmante commune , m'a
touché profondément.

Je remercie toutes les personnes venues me
témoigner leur gratitude . J'ai été très sensible
à la présence de Monsieur Joseph Domeyne , Maire
de Chasse et Conseiller Général honoraire , de Mon-
sieur Claudius Moussier , Maire de Septème et Prési-
dent les Maires et Adjointes des deux cantons de
Vienne, de Monsieur Claude Bourguignon du Service
de l'Equipement, du Conseil Municipal au grand
complet , les épouses m'ayant fait l'amitié d'accom-
pagner leurs maris, de Messieurs Plantier et Truchet,
anciens conseillers, de Mme et M. Janet, notre sympa-
thique secrétaire de mairie dont j'ai apprécié le
dévouement lorsqu'il me secondait dans ma tâche.

Je n'oublie pas mon entrée au Conseil Municip-
pal en mars 1947 . Rien n'était comparable à aujour-
d'hui. Des collègues de cette époque, nous restons
deux : Madame Alice Rigaudin, doyenne par ancienne-
té au Conseil Municipal, et moi-même . Lors des re-

nouvellements du Conseil tous les six ans, des chan-
gements ont eu lieu. Certains conseillers se sont
retirés de la vie municipale , d'autres, hélas, sont
décédés et j'ai pour eux une pensée émue et fidèle.

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes , Mes-
sieurs les Conseillers et vos familles , mon épouse
se joint à moi pour vous remercier de cette marque
de sympathie et de l'heureuse surprise que vous nous
aviez réservée en conviant nos enfants à venir nous
accueillir . Recevez notre très cordiale reconnais-
sance pour le magnifique cadeau et la très belle plan-
te que vous nous avez offerts , témoignages d'une
amitié bien réconfortante.



L'ÉCOLE COMMUNALE

Comme chaque automne, notre école a réouvert ses portes créant une grande animation dans notre village. Le nombre des élèves se maintient, grâce aux nouvelles habitations. Les dépenses qu'elle crée à la commune sont toujours présentes, à savoir qu'elle doit payer les fournitures scolaires en totalité ainsi que bien d'autres améliorations.

Madame la Directrice fait de son mieux, ainsi que les maitresses, pour la bonne marche et le meilleur enseignement possible de tout ce petit monde qui débute dans la vie et qui a besoin d'un bon départ pour affronter plus tard la vie de lycée bien compliquées.

Pour l'année scolaire 1978-1979, l'effectif était de :

- Classe enfantine : 35 élèves
 - Cours préparatoire : 22 élèves
 - Cours élémentaire : 27 élèves
 - Cours moyen 1ère année : 24 élèves
 - Cours moyen 2ème année : 17 élèves
- Soit un total de 125 élèves.

Pour celle de 1979-1980, 123 enfants fréquentent notre école.

LA CANTINE SCOLAIRE

Bien des chuzellois ne la connaissent pas ou assez mal. Elle est aussi municipale et est gérée par un conseil d'administration de huit membres comprenant :

- M. le Maire, membre de droit,
 - Mme la Directrice d'école, membre de droit,
 - Trois conseillers désignés par le Conseil Municipal,
 - Trois parents d'élèves mangeant à la cantine, élus par l'assemblée générale des dits parents.
- Ce conseil nomme un bureau comme toute société.

La Commune fournit le local avec son mobilier pour le réfectoire et un équipement très moderne pour la cuisine. Elle continue à le pourvoir du matériel nécessaire chaque fois qu'il en est jugé utile. Elle a aussi à sa charge la femme de service qui fait la cuisine et assure le service des repas aidée en cela par une dame payée par la cantine.

Le financement est assuré par le prix des repas, dons et subventions.

Pour le paiement il n'est pas besoin d'acheter des tickets comme dans bien d'autres cantines voisines ; A la fin de chaque mois, une enveloppe avec le décompte est remise à votre enfant qui doit vous la remettre, et, si elle reste accrochée dans la poche ou le cartable vous ne devez pas oublier de la lui réclamer, la garnir et la faire remettre à la cantine au plus tôt.

Tous les enfants fréquentants notre école peuvent y manger mais en cas de surnombre les plus éloignés sont prioritaires.

Les menus sont établis par les dames du bureau aidées par des bonnes volontés qui apportent gracieusement leurs excellentes idées culinaires. Ceux-ci sont affichés à la porte de la cantine le Lundi pour la semaine et peuvent être consultés par tout le monde ; ils comprennent en général : potage ou entrée, légumes, viande ou poisson, dessert et le tout arrosé par un blanc de 18 grs de matière grasse. Depuis que le F.O.R.M.A. (Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles) accorde une subvention sur les produits laitiers consommés par les enfants, une part importante leur est faite afin d'obtenir le maximum. Du lait demi-écrémé est à leur disposition au cours du repas.

Le bureau se réunit environ tous les deux mois pour analyser le bilan de chacun d'eux qui leur est présenté par le trésorier et décider éventuellement d'une augmentation si nécessaire.

Au cours de l'année scolaire 1978-1979, il a été servi 9 021 repas. Ce bilan très satisfaisant a permis de les maintenir à la modique somme de 4,50 F pour la rentrée 1979.

Lors de la première réunion de l'année scolaire, après avoir examiné le bilan des deux mois écoulés, il ressort un excédent qui a permis de continuer au même tarif jusqu'à ce jour.

DÉPENSES 1978

Dans cette rubrique, nous essayons de vous informer du montant de certaines dépenses, en diverses catégories, qui jusqu'à présent n'avait pas fait l'objet d'un classement.

L'analyse que nous vous présentons reflète les dépenses de 1978.

La plus grosse charge pour la Commune est la dépense de voirie qui arrive à la somme de 284 458,00 francs. Dans cette catégorie sont compris tous les travaux neufs, les réfections de chaussées, le salaire et les charges sociales de notre cantonnier, les règlements au Syndicat Intercommunal d'élagage, le curage des fossés et le nettoyage des bordures de routes au S.I.V.O.M., les petites notes de matériels, de produits divers, peintures et autres.

Les frais de gestion, d'administration et de secrétariat ont fait l'objet d'une dépense de 133 306,00 francs.

Cette somme est composée de toutes les four-

nitures de bureau, des salaires et indemnités de fonctions, de l'achat de matériel de bureau, des frais de Postes et Télécommunications, d'une partie de la dépense "Combustibles" et de certaines participations et contingents n'ayant pas de classifications précises dans ces commentaires. Seul n'est pas compris le remboursement de l'emprunt pour la construction de la Mairie, qui aurait nécessité d'autres recherches.

Les emprunts ne sont pas ventilés. Ils sont accordés pour la voirie, l'électrification rurale, la construction de la Cantine et de la Mairie, la réparation des bâtiments communaux. A l'avenir, il faudra ajouter ceux de l'aménagement du Stade et du bâtiment Mille-Clubs.

Toutes les dépenses se reportant à l'école où à l'enseignement se sont élevées à la somme de 121 523,00 francs.

Pour calculer cette dépense, il a été tenu compte des fournitures scolaires, des salaires et charges sociales des personnes employées à l'école, de l'entretien des locaux scolaires, de l'aménagement et réparations des logements des enseignants, des indemnités de logement versées au personnel enseignant, de l'achat de matériel destiné à l'école.

La dépense de carburant chauffage d'un montant de 23 789,00 francs a été comptée pour deux tiers à l'école et de un tiers entre la cantine et la mairie.

Sans tenir compte de la participation communale à la piscine de VILLETTE-DE-VIENNE, qui aurait pu être en partie affectée à l'enseignement, alors qu'elle est comptabilisée dans les sports et loisirs, la dépense se situe à environ 1 000 francs par élève.

Les charges de la Cantine scolaire, salaires, chauffage et diverses fournitures s'élèvent à 38 815,00 francs.

9 021 repas ayant été servis en 1978, la Commune a donc aidé chaque rationnaire de 4,30 francs par jour.

Les Sports et Loisirs, qui comprennent les frais de la Piscine, le début des travaux du Stade et diverses subventions, ont coûté 77 237,00 francs au budget de la Commune.

Dans l'action sociale on retrouve les dépenses d'aide médicale gratuite imposées par le Département, les repas et colis des anciens et des subventions à des associations ayant un caractère social, pour un montant total de 65 809,00 francs.

L'enlèvement des Ordures ménagères a vu son montant augmenter et arrive à la somme de 34 151,00 francs.

La facture de consommation d'énergie électrique a été de 16 327,00 francs et n'est répartie dans aucune de ces catégories de dépenses.



LE CADASTRE

C'est la base de la définition de la propriété dont il constitue un véritable état civil .

Il donne :

- I/ l'identité des propriétaires présumés
- 2/ la détermination physique de chaque parcelle et de tous les éléments de son évaluation.

Le Cadastre c'est l'ensemble de la documentation dont les copies déposées dans les mairies de chaque commune permettent à tous les administrés une consultation permanente et gratuite (article 37 du décret du 7 messidor An II)

L'ANCIEN CADASTRE

Le premier cadastre fut établi en France de 1808 à 1850 . Remarquablement exécuté, son intérêt décrut rapidement , faute d'une mise à jour annuelle du plan.

La confection d'un cadastre parcellaire fut décidée par la loi du 15 septembre 1807. Les travaux furent terminés en 1850. Celui de Corse fut exécuté de 1843 à 1889 .

4 types de cadastre ont coexisté pendant ces dernières années

- l'ancien cadastre (loi du 15.09.1807)
- le cadastre révisé (loi du 16.04.1930)
- le cadastre refait (lois du 17.03.1898 et du 17.12.1941 , et décret du 30.04.1955)
- le cadastre rénové d'Alsace-Lorraine (loi du 31.03.1884)

Pour notre commune, c'est le cadastre révisé (loi de 1930) qui est en vigueur.

Les documents que le public peut consulter dans chaque commune ou au bureau du Cadastre comprennent :

- l'Atlas cadastral
- l'Etat de section
- les Matrices

L'ATLAS CADASTRAL

Il est composé d'un plan général dit Tableau d'assemblage et de feuilles de plan. Toutes ces feuilles sont mobiles.

L'Atlas de la Commune comprend :

- 1 tableau d'assemblage
- 9 feuilles de plan
 - 6 pour la section A
 - 3 pour la section B

Le Tableau d'assemblage :

Il est à l'échelle de 1/10 000 .

Il indique le nom des communes riveraines, la Voirie, (routes nationales, chemins départementaux, chemins vicinaux), les cours d'eau, les principaux lieux-dits, la division en sections et en feuilles.

Les Feuilles de plan

Chaque feuille indique le Nord par une flèche . Un cartouche , au bas de la feuille, indique la section, le premier et dernier numéro du numérotage primitif , l'échelle du plan, soit 1/ 2 500 , soit 1/ 1 250 .

Les parcelles sont représentées en traits pleins dans leur forme exacte, et chaque parcelle porte un numéro . Le numérotage est effectué d'une façon continue dans le sens des aiguilles d'une montre , par lieux-dits, par feuille pour toute une section.

Les bâtiments sont représentés par des parties hachurées , et à l'échelle.

Le service du cadastre procède à une mise à jour annuelle . Y sont appliqués tous les changements résultant d'implantation de maisons nouvelles , de démolition, d'une division de parcelle en plusieurs natures de culture, d'une réunion de parcelles , de l'application d'un document d'arpentage (division de parcelle, création de lotissement ou rectification de voirie).

L'Etat de Section :

C'est la table récapitulative de toutes les parcelles du Plan cadastral , dans un ordre croissant et continu des numéros de parcelles par Section.

Chaque parcelle a un nom de lieu-dit, sa contenance et le numéro de code du propriétaire actuel.

Chaque parcelle ayant fait l'objet d'une rectification est rayé et indique l'année de la rectification et le numéro du document d'arpentage.

Lorsqu'un numéro est créé , le numéro de la parcelle supprimée précède toujours ce nouveau numéro.

LES MATRICES CADASTRALES

Elles sont divisées en 4 grandes parties.

1°/ Le Tableau d'assemblage des superficies et revenus des parcelles groupées par nature de culture.

2°/ La Liste rigoureusement alphabétique de tous les propriétaires présumés de la commune et leur adresse , en commençant par les Collectivités , et en indiquant leur N° de Code .

3°/ Les Feuilletts par propriétaire

(I feuillet pour le bâti,
I feuillet pour le non bâti)

indiquant : le N° des parcelles, lieu-dit, superficie, nature de culture, revenu, et ceci par N° de Code.

4°/ Les Feuilletts annulés sont regroupés par années et classés par N° de Code.

EN CAS DE RECHERCHE, 2 possibilités peuvent se présenter :

1°/ La section et le numéro de la parcelle sont connus : dans ce cas, il faut passer - par l'Etat de Section qui vous donnera le numéro de Code du propriétaire,
- par la matrice en recherchant le feuillet désiré.

2°/ Le nom du propriétaire est connu. dans ce cas, rechercher son numéro de code en passant par la table alphabétique du début de la matrice, puis chercher le feuillet grâce au numéro de code.

LE CADASTRE est à la base

- du fichier immobilier,
- de toutes les transactions immobilières, des opérations de crédit gagées par des immeubles (Crédit foncier, Crédit agricole...)
- de tous les projets de grands travaux,
- de toutes les améliorations agricoles et urbaines
- de la confection des cartes

En leur fournissant de précieux renseignements, le Cadastre constitue une source d'information de premier ordre pour géographes, historiens, économistes, sociologues, urbanistes et spécialistes agronomes.

Fiscalement, le Cadastre joue un rôle essentiel en permettant d'assurer convenablement l'assiette des taxes foncières et des diverses taxes parafiscales rattachées au revenu cadastral.

Il rend d'appréciables services aux particuliers ainsi qu'à diverses administrations.

Juridiquement, le Cadastre n'a pas rempli le rôle de GRAND LIVRE TERRIEN DE LA FRANCE.

Les juges ont souvent considéré le Cadastre comme constituant une présomption pour l'instruction des litiges entre propriétaires. Son rôle moralisateur est certain, mais il n'est pas une preuve de propriété.



MILLE CLUB

Afin de satisfaire de nombreux Chuzellois , Chuzelloises , présidents et membres de sociétés, le Conseil municipal émettait un avis favorable pour la construction d'une salle de réunions.

Lors de ses séances des 2 octobre et 23 décembre 1976 , il arrêta son choix sur un mille-club du type " BELLEDONNE".

A cette époque, la réponse du Directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs fut : "RIEN" pour 1977 et "PEUT-ETRE" pour 1978.

Après quelques temps , maints avis et réflexions, un bon de commande pour un mille-club du type " MONT-BLANC " est signé le 4 avril 1978 . Ce dernier sera plus grand d'environ 20 mètres carrés , bâti sur sous-sol afin de rendre beaucoup plus de service et conçu avec un chauffage renforcé.

De nombreuses difficultés pour la réalisation d'un emprunt ayant surgi au cours de l'année 1978 , les appels d'offres étaient enfin lancés par le Cabinet MOURIER au début de 1979.

L'ouverture des plis a eu lieu le 31 juillet 1979. Ont été déclarés adjudicataires :

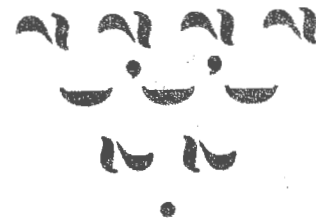
- Lot N° 1 : Maçonnerie - V.R.D. : Entreprise ROMET
- Lot N° 2 : Menuiserie - Vitrerie: Entreprise BOULE
- Lot N° 3 : Serrurerie - pas consulté (petit lot)

- Lot N° 4 : Sols-Revêtements : Entreprise JOURNOUD
- Lot N° 5 : Plafonds suspendus : Ent. ROUVEURE MARQUEZ
- Lot N° 6 : Plâtrerie Peinture : Entreprise ROLLAND
- Lot N° 7 : Plomberie Sanitaire: Entreprise NUGUES
- Lot N° 8 : Electricité : Entreprise MARTIN
- Lot N° 9 : Equipement thermique : Entreprise NUGUES.

Le montant total des adjudications est de 264 778,45 F. non compris les aménagements intérieurs et extérieurs.

En cette fin d'année 1979 , l'entreprise ROMET de Chuzelles vient de commencer le terrassement et une rampe d'accès d'environ 100 mètres vient d'être réalisée à l'aide du tracto-pelle du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple .

Nous comptons sur les diverses entreprises pour la réalisation rapide de notre Mille-Club .



LA RAGE

Deux cas de rage ont été constatés sur des renards à un jour d'intervalle dans notre département.

- le 9 août à Saint-Didier-de-Bizonnes.
- le 10 août à Flachères.

Ces deux cas nous font constater que la maladie est dès maintenant bien installée dans notre département. Certes, il ne faut pas s'affoler, néanmoins il faut être vigilant et bien prendre les précautions qui ont été exposées depuis longtemps par la Direction des services vétérinaires.

- Etre prudent lorsque l'on se trouve en présence d'un animal sauvage ou domestique qui révèle un comportement anormal ou douteux. Il faut comprendre, qu'un animal habituellement docile, devient méchant et arrogant (chien et chat), alors qu'un animal réputé sauvage et craintif s'approche de l'homme et se laisse caresser (renard).

- Appeler le vétérinaire pour un animal domestique.

- Ne pas toucher l'animal à main nue.

Signaler à la mairie et à la Direction des services vétérinaires les cadavres de renards ou autres animaux sauvages. Ne pas les enterrer.

- Tenir les chiens attachés.

- Faire vacciner les chiens de chasse et les chiens bergers.

Memés problèmes pour les chats qui peuvent être plus dangereux que les chiens.

Il faut savoir que l'immunité n'est acquise que quinze jours à trois semaines après la seconde injection du vaccin. Une vaccination de rappel doit être faite tous les ans, rigoureusement à la même date.

En ce qui concerne les chiens de chasse ou chiens bergers un arrêté du 15.2.79, Journal Officiel du 22.2.79, a prévu leur identification obligatoire par tatouage dans les départements déclarés officiellement atteints par l'épizootie.

PERMIS DE CHASSE

Pour l'année 1979-1980, il a été délivré : 139 permis de chasser, dont :

16 permis nationaux
2 bi-départementaux (Isère-Ain)
121 départementaux : 120 Isère
1 Rhône

STADE

En juin 1979 l'Entreprise ROMET , adjudicataire des travaux, en était à la réalisation de la couche drainante. Par la suite des cailloux calibrés furent étalés sur une certaine épaisseur , puis recouverts de terre pour l'ensemencement du gazon , terre offerte gracieusement par la Société HENRY que nous remercions. Le transport de ce matériau fait l'objet d'une dépense supplémentaire, non prévue au devis initial.

Il reste à épandre la tourbe , déjà livrée , mais la pelouse ne sera ensemencée qu'au prochain printemps. Un délai d'au moins un an étant recommandé , le terrain ne sera praticable qu'en 1981.

La construction des vestiaires représente une grosse dépense. Un devis jugé beaucoup trop élevé a été raisonnablement rejeté par le Conseil municipal. D'autres devis avoisinant les 150 000 Francs seront examinés ultérieurement.



URBANISATION

Le lotissement " La pleine campagne " étant achevé par le Cabinet JUVENET , les demandes de permis de construire se succèdent. Sur la commune il n'y a plus de lotissements en cours, quelques constructions sont autorisées par-ci , par-là, selon des critères bien définis et scrupuleusement respectés.

Pour l'année 1979 il a été délivrés 26 permis de construire .

réseau électrique

Le reliquat du Programme d'électrification rurale 1978 a permis le renforcement du quartier de Boussole .

Les travaux de renforcement du Bourg sont en cours de réalisation et font partie du Programme 1979 . Ils sont financés entièrement par E.D.F. au titre du coup par coup.

VOIRIE

Des travaux non prévus au programme 1979 ont été effectués à la demande de plusieurs propriétaires riverains en apportant leur participation financière :

- soit avec la fourniture de tuyaux.

- soit en cédant un passage en limite de leur terrain ceci pour exécuter un fossé, afin d'évacuer l'eau à la Combe de Boussole, ce qui a permis :

1° - l'assainissement du lotissement du Bas de Pauphilo.

2° - L'élargissement sur le chemin de Boussole avec captage de l'eau venant de la Nationale 7.

Sur le chemin de la Forêt, afin de permettre aux habitants d'accéder plus facilement à leur demeure, un décapage a été fait, avec recouvrement de cailloux cassés, en attendant un meilleur revêtement.

Suite à l'accident survenu sur la Voie n° 3 en limite de Vienne - Chuzelles, au tournant de Sainte-Maxime :

des travaux importants ont été réalisés avec la collaboration de la Ville de Vienne. Pour l'élargissement, les propriétaires ont bien voulu accepter de céder gratuitement

une bande de leur terrain à la commune afin de permettre de réaliser cet ouvrage.

Les tuyaux défectueux ont été changés sur la traversée de route face au foyer des Jeunes, ce qui va permettre de canaliser l'eau du Verdier et du C.D. I23.

Pour l'hygiène et la propreté, des tuyaux ont été posés en bordure de la chaussée face à la Mairie.

TRAVAUX RESTANT A FAIRE

L'élargissement du chemin de Mont-Ferrat-Recours n'a pu être encore réalisé suite à des différends avec un propriétaire.

Des dégats ayant été causés à la chaussée par plusieurs débordements du Bief, sa remise en état est envisagée, elle se fera par tranche, lorsque le temps le permettra, avec le tracto-pelle du syndicat, après consultation des propriétaires.

Pour éviter les risques d'accident sur la place de l'Ecole et interdire l'accès de véhicules : des jardinières vont être mises en place en bordure du CD I23.

DIVERS

Les habitants du village, qui avaient l'habitude de régler leur montre sur la sonnerie de l'horloge du clocher, n'ont pu le faire pendant une certaine période.

Le marteau tinteur ayant subi une avarie mécanique a dû être remplacé et de nouveau les notes cristallines des heures s'égrennent régulièrement dans la campagne.

Le coût de la réparation a été de 1 660 francs.

Nous profitons de ce bulletin pour préciser que seules les personnes autorisées par le Père TENET, ou par le Maire, ont accès aux coffrets permettant de faire fonctionner cet équipement. La visite des installations est également interdite sans autorisation et sans être accompagné par un responsable.

LA DECHARGE

A l'attention de la population de la Commune, il est à nouveau rappelé que tout dépôt sauvage d'ordures, ou de déchets divers, est formellement interdit sur tout le territoire du département de l'Isère, par l'Arrêté Préfectoral n° 78 7441 en date du I-09-1978.

Il existe une décharge publique, à la Carrière de Côte Renard, réservée aux habitants de CHUZELLES qui peuvent y déposer leurs détritiques, excepté les ordures ménagères et les papiers.

sécurité sociale

AUX ASSURES SOCIAUX

Pour éviter les désagréments et la perte de temps occasionnés par un déplacement à Vienne et par l'attente aux guichets, la CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE VIENNE assure une permanence chaque JEUDI de 9 heures à 11 heures 30 dans la grande salle de la mairie.

Madame Garcia, agent de la Caisse, est à votre disposition pour tous conseils, renseignements d'ordre général, dossiers, réclamations, concernant la Caisse primaire de Vienne, qu'il s'agisse d'immatriculation, de prestations maladie, accident du travail, invalidité, maternité

Ceux d'entre vous qui ont déjà eu recours à ses services ont pu apprécier sa compétence et son amabilité.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue parmi nous.

REPAS DU 3^{eme} AGE

A tous les anciens de la Commune la Municipalité a le plaisir d'offrir le repas du 22 décembre qui réunira bon nombre d'entre eux Salle du Restaurant Scolaire .

Le repas est offert à toute personne de la commune âgée de 65 ans ou plus (étant également invité le conjoint même plus jeune) ainsi qu'à toute personne âgée de 60 ans ou plus vivant seule.

Cette année, le menu soigné et copieux sera préparé et servi par le restaurant GINOT

Bonne chère, gaieté et amitié seront le 22 décembre au rendez-vous .

Un colis de friandises sera distribué aux personnes âgées de plus de 70 ans n'ayant pas participé au repas.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

FARCIN Amandine

née le 3 janvier 1979 à Vienne (Isère)

AVALLET Denis Roland Gabriel

né le 12 mars 1979 à Sainte-Colombe (Rhône)

BLANC Aurélie Claudine

née le 17 mars 1979 à Vénissieux (Rhône)

BOREL Guillaume Michel Luc

né le 22 mars 1979 à Lyon 8° (Rhône)

DARMANCIER David Marc

né le 4 mai 1979 à Vénissieux (Rhône)

SIMON Marie-Laure Christine

née le 6 septembre 1979 à Vienne (Isère)

DE HARO Mallorie Nathalie

née le 9 septembre 1979 à Sainte-Colombe (Rhône)

MALTEZ Fabrice Anthony

né le 11 novembre 1979 à Vienne (Isère)

MATERNO Grégory

né le 21 novembre 1979 à Lyon 8° (Rhône)

M A R I A G E S

MENARD Antoine Denis
& BOUCHAYER Dominique Marcelle Chantal
le 28 avril 1979

BOUTSILLE Pierre-Charles Marie
& BOUCHAYER Monique Nicole Colette
le 20 juillet 1979

RATTON Alain
& LEYSIN Jocelyne
le 21 juillet 1979

CABANNE Roger Eugène Prosper
& EYMIN Dominique
le 4 août 1979

.....

PUBLICATION DE MARIAGE de

VICHOT Philippe Pierre
& BOUCHAYER Mafk Jacqueline

D E C E S

FOREST Louis
décédé le 19 janvier 1979 à Vienne (Isère)

RIGAUDIN Georges Paul René
décédé le 9 février 1979 à Lyon 3^e (Rhône)

CHIRINIAN Gullu , Veuve KEUTCHERIAN Grégoire
décédée le 14 avril 1979 à Vienne (Isère)

URBAIN Léon Fleury
décédé le 12 mai 1979 à Vienne (Isère)

LEVET Marie-Antoinette Veuve de MEILLAT Maximin Gabriel
décédée le 13 mai 1979 à Seyssuel (Isère)

CHARLES Marcelline Maria Veuve de ROYET Antoine
décédée le 28 juin 1979 à Vienne (Isère)

BRONZINO Sylvestre Dominique
décédé le 31 août 1979 à Vienne (Isère)

ESCOMEL Henri Marcel
décédé le 18 octobre 1979 à Hauteville-Lompnes

MEJIAS - GONZALES Reyès
décédé le 13 novembre 1979 à Vienne (Isère)

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

AVANT LA FIN DE L'ANNEE seront reçues

- les dernières inscriptions sur les listes électorales.
Condition d'âge: être né avant le 1/03/1962
- les déclarations obligatoires de ruchers (imprimés en mairie)

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1982

- Pour les jeunes gens nés :
- entre le 1er janvier et le 31 mars 1962:
recensement en JANVIER
- entre le 1er avril et le 30 juin 1962,
recensement en AVRIL
- entre le 1er juillet et le 30 septembre
1962, recensement en JUILLET
- entre le 1er octobre et le 31 décembre
1962, recensement en OCTOBRE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SECRETARIAT

(-jours et heures d'ouverture)

LUNDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

JEUDI de 9 H à 12 H .

VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

Avec
nos meilleurs
vœux
pour 1980

Bulletin tiré à 420 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

Dépôt légal, décembre 1979 .